

## BWT CS-3016+

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : BWT CS-3016+

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Additifs pour traitement d'eau et autres procédés  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Biocide

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

BWT France  
103 rue Charles Michels  
93206 Saint Denis Cedex - FRANCE  
T +33 1 49 22 45 00  
[msds@bwt.fr](mailto:msds@bwt.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314

Aquatic Acute 1 H400

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Dangers physiques et chimiques : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
Dangers pour la santé : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Dangers pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydroxyde de sodium; Hypobromite de sodium

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

Phrases EUH

: EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hypobromite de sodium	(N° CAS) 13824-96-9 (N° CE) 237-520-4	10 - 15	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 10	Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment avec l'eau jusqu'à l'obtention d'un avis médical. (>15 min). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment avec l'eau jusqu'à l'obtention d'un avis médical. (>15 min). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne rien donner à boire. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : FT N°20, TA72 & TR 25 (INRS).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Brome.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Autres informations : Neutraliser avec : Bisulfite de sodium.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. (Contrôle de l'exposition/protection individuelle). Voir Rubrique 13. (Considérations relatives à l'élimination).

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Provoque des brûlures. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (§8). Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Prévoir une cuve de rétention.

Matières incompatibles : Avec le produit pur : Acides. Agents réducteurs. Matières organiques. Fer.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur. (Recommandé : <30°C).

Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel. Conserver à l'abri de la lumière.

Indicateur de transport et stockage :



### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Contactez le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Des douches de secours doivent être installées au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.



Équipement de protection individuelle



Protection des mains : Porter des gants de protection. (Caoutchouc nitrile. / Néoprène).

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (B).

#### Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune /. orange.
Odeur	: Oui.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 12
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -5 °C
Point d'ébullition	: 100 °C Décomposition en composants
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,4 - 1,46 (20°C)
Solubilité	: Complète.
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune, à notre connaissance.
Propriétés comburantes	: Aucune, à notre connaissance.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Voir Rubrique : 10.3 - 10.5.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Produit très réactif. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Gel. Lumière.

### 10.5. Matières incompatibles

Avec le produit pur : Acides. Agents réducteurs. Matières organiques. Fer.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Brome. Acide bromhydrique.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DL50 orale	325 mg/kg lapin
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	1350 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques, du fait de l'alcalinité.

BWT CS-3016+	
CL50 poisson 1	3,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	2,1 mg/l
EC50 72h algae 1	0,58 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	125 mg/l (gambusia affinis)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

BWT CS-3016+	
Log Pow	Non applicable

### 12.4. Mobilité dans le sol

BWT CS-3016+	
Ecologie - sol	S'infiltré facilement dans les sols.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

BWT CS-3016+	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Indications complémentaires	: Produit dilué : Dans la plupart des conditions d'emploi du produit, les dilutions sont suffisamment importantes pour permettre un rejet de l'eau traitée vers les stations d'épuration. Quoi qu'il en soit, le rejet de solutions diluées du produit doit être fait conformément aux réglementations nationales et locales. Il dépend de la concentration en produit ainsi que des exigences propres au milieu de rejet.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3266

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hypobromite de sodium ; Hydroxyde de sodium), 8, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hypobromite ; Sodium hydroxide), 8, II, (E), ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8  
 Code de classification (ADR) : C5  
 Etiquettes de danger (ADR) : 8



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
 Polluant marin : Oui



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Panneaux oranges :



Dispositions spéciales (ADR) : 274  
 Catégorie de transport (ADR) : 2  
 Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E  
 Quantités limitées (ADR) : 1I  
 Quantités exceptées (ADR) : E2

### 14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274  
 Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
 Quantités exceptées (IMDG) : E2  
 Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02  
 N° FS (Feu) : F-A  
 N° FS (Déversement) : S-B  
 Propriétés et observations (IMDG) : Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### 14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 855  
 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L  
 Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 851  
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y840  
 Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L  
 Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
 Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2  
 Dispositions spéciales (IATA) : A3

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Type de produit (Biocide) 11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

**15.1.2. Directives nationales**

Se conformer aux réglementations en vigueur

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

2.1	Classification	Modifié	H314
2.2	Étiquetage	Modifié	H314
9.1	Propriétés physiques et chimiques	Modifié	

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	D'après les données d'essais

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*